



Raison d'être. Les entreprises ne sont pas dans une bulle. Elles ne peuvent évoluer en faisant abstraction des questions qui traversent la société, qu'il s'agisse de thèmes locaux, comme la reconnaissance des droits (et des spoliations) des peuples autochtones, ou plus universels, comme le climat et les autres questions environnementales qui montent en puissance. Certaines entreprises s'approprient les mouvements de société et les intègrent dans leur communication interne ou externe (LGBT+, égalité femmes/hommes...), ce qui déclenche parfois des polémiques. C'est le cas de la publicité pour la lessive Ariel au Pakistan : considérée par les conservateurs comme trop féministe et comme allant à l'encontre des préceptes religieux, elle fait l'objet d'une campagne de boycott (#BoycottAriel). En France, [l'article 1835](#) du Code civil, récemment modifié, autorise désormais les entreprises à intégrer une « raison d'être » dans leurs statuts. Mais les premières raisons d'être votées cette année par les actionnaires des entreprises françaises sont trop vagues pour associer la destinée de ces dernières à celle de la société. Tout au plus expriment-elles une forme d'ambition liée au cœur de métier des entreprises. Pour leur donner de la consistance, il faudra les faire vivre au quotidien et les étoffer en intégrant les parties prenantes.

CONTEXTES

Textile. En février dernier, des parlementaires britanniques avaient publié un [rapport](#) dans lequel ils constataient que le phénomène de **la mode éphémère (*fast fashion*) contribuait au gaspillage et à l'exploitation de nombreux travailleurs dans le monde**. Ils reconnaissaient aussi que les approches volontaires pour y remédier étaient un échec. Aussi avaient-ils suggéré un certain nombre de mesures, comme l'instauration d'une taxe de un penny par vêtement produit pour améliorer le système de collecte de tri dans le pays. Le 18 juin, le gouvernement a rejeté la proposition des parlementaires en alléguant qu'il intervenait déjà pour améliorer la situation.

Droits et libertés, Etats-Unis

Le gouverneur de Californie qualifie les guerres indiennes de « génocide »

Lors d'une allocution, le 18 juin, près de Sacramento, Gavin Newsom, l'actuel gouverneur de Californie, a présenté ses excuses aux Premières nations américaines pour les exactions commises à leur égard au XIX^e siècle dans cet Etat, exactions qu'il a qualifiées de « génocide ». Il a notamment fait référence aux propos tenus en 1851 par le premier gouverneur de Californie, Peter Burnett, qui avait qualifié la guerre contre les Amérindiens de « **guerre d'extermination** ». Dans les années 1850, l'Etat avait en effet ratifié une loi visant à expulser les peuples autochtones de leurs terres, à séparer les enfants de leur famille, à créer un système de servitude légal..., et il avait débloqué des crédits pour financer les milices menant des expéditions répressives contre les Amérindiens. Plusieurs chefs de tribu ont applaudi cette déclaration. Elle devrait aussi **raviver les revendications en réparation et pour le respect des droits autochtones** : réhabilitation des faits dans les livres d'histoire, mais aussi droit à l'eau, restitution de terres, etc.

Climat, Etats-Unis. Après la Californie, l'Oregon aurait pu être le deuxième Etat des USA à être doté d'un **mécanisme de plafonnement et d'échange du carbone (*cap-and-trade*)**. Le projet de loi HB 2020 affichait de nouveaux objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans l'Etat : au moins 45 % d'ici à 2035 (par rapport au niveau de 1990) et au moins 80 % d'ici à 2050. Le 17 juin, la

Chambre des représentants de l’Oregon avait voté en faveur d’une mise en place au 1^{er} janvier 2021 (36 voix pour et 24 contre). **Mais la forte opposition** de certaines catégories de population (routiers, bûcherons...) et, plus généralement, des régions rurales, le refus des républicains – minoritaires au Sénat – de venir siéger pendant neuf jours, les menaces des démocrates de ramener de force les sénateurs « grévistes », etc. ont renversé l’équilibre des forces et n’ont pas permis au texte d’être voté lors de la session 2019 qui a pris fin le 30 juin. **De nombreux observateurs estiment aujourd’hui que le projet est mort.** Cet épisode met aussi en évidence la fracture qui existe, dans l’Oregon comme ailleurs, entre les partisans d’une politique climatique dans la durée – mais qui comporte un coût – et ceux qui mesurent son impact sur leur emploi et leur pouvoir d’achat.

Climat. Le 27 juin, le ministre britannique de l’Energie et de la Croissance propre, Chris Skidmore, a signé [l’amendement](#) obligeant le Royaume-Uni à respecter un objectif de neutralité carbone d’ici à 2050 (contre une réduction de 80 % dans le Climate Change Act initial de 2008). Cet objectif avait été annoncé le 11 juin par la Première ministre sortante, Theresa May. Cette décision pourrait être suivie par d’autres initiatives dans les prochains mois. Reste à savoir si ces mesures seront suffisantes pour contrer le dérèglement climatique.

OUTILS, ANALYSES

Inclusion, Europe

Globalement, les Européens soutiennent les actions économiques en faveur des réfugiés

Dans son dernier [rapport statistique](#), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) établit à **70,8 millions le nombre de personnes déracinées dans le monde à la fin de 2018**, soit le double de ce qu’il était il y a vingt ans. Partout, des femmes et des hommes se mobilisent pour mettre fin aux situations dramatiques dans lesquelles vivent ces réfugiés. C’est aussi le cas des entreprises. L’organisation américaine à but non lucratif Tent Partnership for Refugees s’est notamment fixé pour mission de **mobiliser le secteur privé afin qu’il embauche des réfugiés, qu’il les intègre dans sa chaîne d’approvisionnement, qu’il leur fournisse des services...** Cette initiative compense en partie l’exploitation dont les personnes déplacées sont victimes dans les zones de migration. L’organisation, créée par le fondateur de l’entreprise américaine de produits laitiers Chobani, réunit 104 entreprises, dont 4 sociétés françaises (Accor, Ipsos, L’Oréal, Sodexo). Elle a publié le 20 juin une [étude](#) qui analyse la perception des consommateurs allemands, français et italiens à l’égard des marques qui s’engagent en faveur des réfugiés. Globalement, les quelque 12 000 personnes interrogées soutiennent cette pratique, avec des différences importantes en fonction du pays, de la région, de l’âge, des convictions politiques... **Si les consommateurs sont favorables** aux efforts déployés en vue de l’intégration économique des réfugiés (embauche directe – surtout à l’étranger –, soutien d’entreprises créées par des réfugiés, fourniture de certains services), **ils sont en revanche réticents** au plaidoyer susceptible d’être initié par des entreprises en faveur de l’admission de plus de réfugiés en Europe.

Emploi, monde

Il faut anticiper l’accélération de la robotisation en aidant les travailleurs vulnérables à s’adapter

Le nombre de robots dans le monde a plus que doublé en deux décennies et ce mouvement devrait encore s’accélérer dans les cinq prochaines années. **Cette tendance pose la question de l’emploi.** En mars 2018, le think tank britannique Overseas Development Institute (ODI) indiquait dans une étude que d’ici à

quinze ou vingt ans, le coût des robots intervenant dans la fabrication des produits manufacturés pourrait, en Afrique subsaharienne, être inférieur à celui de la main-d'œuvre et générer un chômage de masse ([IE n° 277](#)). L'institut de recherche Oxford Economics vient d'apporter une nouvelle [contribution](#) à cette problématique. L'organisme estime que **d'ici à 2030, 20 millions d'emplois pourraient être supprimés dans le monde** en raison de l'accélération de la robotisation dans le secteur manufacturier, soit 8,5 % de la main-d'œuvre. Les effets pourraient surtout peser sur les régions à bas revenu en affectant diversement les différents secteurs d'activité. Mais selon les calculs d'Oxford Economics, les gains de productivité et la croissance économique pourraient compenser ces pertes d'emploi. Les chercheurs constatent aussi que si la robotisation peut stimuler la croissance, **elle peut également aggraver les inégalités de revenu**. Aussi encouragent-ils toutes les parties concernées, y compris la communauté des affaires, à se mobiliser en redistribuant plus uniformément les dividendes produits par la robotique et en aidant les travailleurs vulnérables à s'adapter aux bouleversements attendus.

ENGAGEMENT

Justice, chaîne d'approvisionnement, France, hydrocarbures Premières assignations autour de la loi française sur le devoir de vigilance

L'intention du législateur ainsi que celle des personnes et des organisations qui ont soutenu l'intégration dans le droit français de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre était clairement d'impliquer les grandes sociétés françaises dans la résorption des atteintes sociales, sociétales et environnementales hors du territoire national et/ou dans leur chaîne d'approvisionnement. **Dès lors, il était inévitable que l'effectivité de cette loi soit « testée »** et, de fait, il n'est pas étonnant qu'une entreprise aussi emblématique que Total soit « sollicitée ».

Coup sur coup, le groupe a fait l'objet de deux mises en demeure dans le cadre de cet article. **La première date du 18 juin**. Elle émane de plusieurs ONG et de quatorze collectivités françaises qui estiment que le nouveau plan publié par le groupe en mars dernier (remanié à la suite d'une critique formulée en octobre 2018 à l'encontre de la première version – [IE n° 290](#)) ne constitue pas une réponse satisfaisante au risque climatique. **La deuxième a été notifiée le 24 juin** par les associations françaises Survie et Les Amis de la Terre France, ainsi que par quatre associations ougandaises, qui jugent d'une part, que le plan de l'entreprise pétrolière ne couvre pas les risques prévus par la loi (droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, environnement) pour ses activités en Ouganda ([voir IE](#)) et, d'autre part, que le projet ougandais de la société a d'ores et déjà entraîné des violations (insuffisance des indemnités de réinstallation des populations, pression sur ces dernières pour qu'elles acceptent les propositions, menace sur le plan environnemental...).

Les deux coalitions menacent d'assigner l'entreprise en justice si aucune amélioration n'est enregistrée d'ici à trois mois. **Total doit donc**, à tout le moins, démontrer que les risques évoqués par les organisations et les collectivités sont pris en compte dans son plan de vigilance, que le niveau de détail qui est communiqué répond à la législation et que les violations ou risques observés ne résultent pas de failles dans ce plan. Rendez-vous dans quelques mois...

Climat, Royaume-Uni, banques LGIM entend faire pression sur les sociétés peu actives en ce qui concerne la question climatique

La société de gestion britannique Legal & General Investment Management (LGIM) poursuit la pression sur les sociétés mondiales qui, selon elle, ne jouent pas le jeu pour lutter contre le dérèglement climatique.

En juin 2018 déjà, LGIM avait annoncé le retrait de huit sociétés de sa gamme de fonds Future World Funds (FWF) ([IE n° 283](#)). Depuis, elle a réintégré la compagnie pétrolière américaine Occidental Petroleum qui, à ses yeux, a réalisé des progrès. Le 21 juin, LGIM a déclaré **qu'elle avait cédé une importante part des actions qu'elle détenait dans cinq entreprises**, et notamment dans la société d'assurance américaine **MetLife** et dans la super major **ExxonMobil**, également en raison de leur faible implication dans la lutte contre le changement climatique. La société de gestion exclura ces valeurs de sa gamme FWF, mais conservera des titres dans ses autres fonds, de manière à pouvoir exercer ses droits de vote et s'opposer à la nomination ou à la réélection des administrateurs de ces sociétés.

Charbon, justice. Le 26 juin, le Tribunal national de l'environnement kenyan a **annulé la licence** délivrée en 2016 par l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) pour la construction de la **centrale électrique à charbon de l'archipel de Lamu**. Ce projet, soutenu par le consortium Amu Power, représente plus de 40 % de la puissance actuellement installée dans le pays et devait être la plus importante centrale à charbon d'Afrique de l'Est. **Le tribunal a notamment précisé** que les consultations publiques n'avaient pas été menées de manière adéquate et que le projet n'était pas conforme à la loi nationale sur le changement climatique. Il a ordonné la réalisation d'une nouvelle étude d'impact. De leur côté, les associations écologistes locales et internationales disent que la centrale va accroître la pollution de l'air, menacer la faune maritime et les coraux, et que le projet (dont le coût est évalué à 1,7 milliard d'euros principalement financé par des capitaux chinois) n'est pas économiquement viable. Le comité de l'Unesco pour le patrimoine mondial a également appelé à l'arrêt du projet. Le consortium a trente jours pour interjeter appel de la décision.

ENTREPRISES

Discrimination, Royaume-Uni, banques

La Lloyd's dans le radar des régulateurs financiers pour harcèlement sexuel

Depuis plusieurs mois, la Lloyd's fait l'objet d'importantes critiques dans la presse pour de graves faits de harcèlement sexuel. A la suite de ces révélations, l'assureur britannique a annoncé en mars dernier la mise en place d'un plan visant à lutter contre ces pratiques. Lors d'un événement qui s'est déroulé à Londres le 19 juin dernier, Anna Sweeney, l'actuelle directrice de la supervision du secteur des assurances à la Banque d'Angleterre, a abordé ce scandale dans un [discours](#) portant sur la diversité et l'inclusion : « **Personne ne devrait tolérer de telles actions ou travailler dans un environnement tel que celui suggéré par ces allégations.** » Elle a ajouté qu'elle accueillait avec satisfaction les mesures annoncées par la Lloyd's et précisé que son administration et « *la FCA [Financial Conduct Authority, une instance de régulation du secteur financier au Royaume-Uni, NDLR] [suivraient] de près les avancées et [échangeraient] avec la Lloyd's pour examiner les progrès vérifiables* ». Affaire à suivre...

Accès aux services, esclavage moderne. L'esclavage moderne est un phénomène répandu, y compris dans les économies développées, mais il reste souterrain et peu visible. La Walk Free Foundation estime, par exemple, que **129 000 personnes seraient dans une telle situation en France. Au Royaume-Uni**, la banque HSBC a annoncé le 24 juin qu'elle avait lancé un programme permettant aux victimes ayant échappé à une situation d'esclavage et à la traite d'êtres humains d'avoir accès à des services bancaires de base, comme un compte en ligne et une carte de débit. Ce type de service (« **Survivor Bank** ») – habituellement rendu difficile pour ce public en raison de l'absence de papiers

d'identité (souvent confisqués par les trafiquants) et de preuve de domicile – va être déployé dans dix-huit régions du Royaume-Uni avec l'aide du mécanisme d'identification national (National Referral Mechanism) et des associations spécialisées.

Impact des services, Etats-Unis, médias

YouTube, incapable de protéger les enfants, est l'objet d'une enquête aux Etats-Unis

La croissance exponentielle de l'utilisation des médias sociaux pose la question des libertés individuelles, et plus précisément celle de l'atteinte à la vie privée et de la protection des enfants. Selon le *Washington Post* du 19 juin, le site Internet d'hébergement de vidéos **YouTube (filiale de Google) est visé par une enquête de la Federal Trade Commission** (l'organisme américain en charge de la protection des consommateurs et de la libre concurrence) à propos des contenus impliquant des enfants. La plate-forme est notamment accusée d'avoir collecté pendant des années des informations personnelles sur des enfants sans leur consentement, de laisser son algorithme de recommandation automatique proposer des vidéos mettant en scène des enfants, permettant ainsi aux prédateurs de tirer parti des contenus... L'enquête, ouverte en 2018, serait sur le point d'être bouclée. **YouTube a déjà pris des mesures**, comme la suppression des espaces réservés aux commentaires sur la plupart des chaînes mettant en vedette des enfants, afin d'empêcher l'utilisation de ces sections par des prédateurs sexuels ([IE n° 270](#)). **Mais les mesures restent insuffisantes aux yeux de ses accusateurs.** L'une des solutions (imparfaite) serait de transférer tous les contenus destinés aux enfants sur sa plate-forme YouTube Kids, réputée plus sécurisée. Mais les responsables de YouTube craignent que cette option ne bride les créateurs, et donc les recettes. Ils vont néanmoins devoir faire un choix pour satisfaire non seulement les associations, mais aussi la FTC, qui pourrait infliger une amende sévère à l'entreprise.

Partage de valeur, Etats-Unis, TIC

Accusé de participer à la flambée du prix des logements, Google met la main à la poche

L'implantation et le développement d'activités tertiaires dans les villes créent des emplois directs et indirects, et génèrent des recettes fiscales. Mais, souvent, ils provoquent aussi une **augmentation du coût de la vie** et rendent plus difficile l'accès aux logements proches des centres-villes. Aux Etats-Unis, certains grands groupes essaient de compenser partiellement cette situation en mobilisant des capitaux pour développer des logements abordables. Ainsi, en janvier dernier, Microsoft a-t-il annoncé un financement de 500 millions de dollars dans la région de Seattle ([IE n° 294](#)). Devançant une manifestation d'activistes locaux prévue le 19 juin devant l'assemblée générale de ses actionnaires, **Alphabet Inc. (Google) a également fait une annonce, le 18 juin, destinée à répondre aux critiques.** L'entreprise a indiqué qu'elle allait consacrer 750 millions de dollars dans la location de terrains dans la baie de San Francisco – afin que 15 000 appartements y soient construits – et 250 millions en capitaux propres et en prêts pour préserver ou construire au moins 5 000 logements abordables.

Climat, France, transport

SNCF signe un contrat d'achat d'électricité renouvelable significatif

Les **Corporate Power Purchase Agreements (PPA)** sont des accords d'achat d'électricité (AAE) à long terme signés de gré à gré entre un producteur d'énergie renouvelable et un consommateur professionnel d'énergie. Selon une [enquête](#) réalisée par l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA) auprès de 2 400 grandes entreprises mondiales, ces contrats représentaient, en 2017, **114 TW.h dans le monde**, soit l'équivalent de la demande d'électricité des Pays-Bas et un quart du total de la consommation

d'électricité renouvelable « tracée » par ces entreprises. En sécurisant de nouveaux investissements dans le domaine des énergies renouvelables, cette « approche active » stimule l'offre. Selon l'agence Bloomberg New Energy Finance, ce type de contrat est, du reste, en forte augmentation. Ainsi, **en 2018, la puissance additionnelle mondiale a progressé de 13,4 GW**, soit plus du double de 2017, pour atteindre 32,7 GW en cumulé à la fin de 2018. Ce type de dispositif commence tout juste à émerger en France. **Le 26 juin dernier, la SNCF**, qui est le premier consommateur d'électricité en France, a conclu un AAE avec l'énergéticien Volitalia *via* sa filiale SNCF Energie. L'accord, d'une durée de vingt-cinq ans, prévoit la construction, la détention et l'exploitation de trois centrales solaires d'une puissance de 143 MW, qui devraient fournir 3 à 4 % de la consommation d'électricité nécessaire à la circulation des trains d'ici à 2022-2023 (soit 200 GW.h environ). SNCF Energie prévoit de signer d'autres AAE au cours des deux à trois années à venir pour un volume équivalant à six à sept fois ce premier contrat.

Gaz à effet de serre, transport maritime

Les banques prennent peu à peu en compte l'empreinte carbone du transport maritime

Le 13 avril 2018, les Etats membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) s'étaient mis d'accord pour réduire de 50 % les émissions de GES du transport maritime international d'ici à 2050 par rapport à 2008 ([IE n° 279](#)). Pour les associations écologistes, c'était insuffisant au regard des enjeux climatiques, et ce d'autant plus que cet accord intervenait plus de deux ans après l'accord de Paris. Un an auparavant, une étude du think tank Carbon War Rooms avait souligné que **le secteur bancaire était peu mobilisé pour aider le secteur maritime à aborder la transition énergétique** ([IE n° 254](#)) en dépit de quelques initiatives ponctuelles ([IE n° 247](#)). La situation évolue légèrement puisque onze banques (dont le Crédit agricole et la Société générale) ont annoncé le 18 juin qu'elles s'engageaient à **mesurer individuellement tous les ans l'empreinte carbone de leurs portefeuilles de navires financés** et à comparer cette empreinte aux objectifs fixés par l'OMI ([Poseidon Principles](#)). Le montant des prêts bancaires consentis par ces onze établissements représente 20 % environ du total des encours au plan mondial. **Il s'agit donc d'une première étape. Cela étant, elle reste encore très timide** au regard des ambitions limitées de l'organisme international et du faible taux de rotation de la flotte mondiale. Espérons que cette initiative sera l'occasion pour les banques signataires de démontrer qu'elles peuvent faire mieux que les objectifs fixés par l'OMI.

Abonnements

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris